

Un nouvel exploitant pour le centre d'incinération du SYCTOM à Ivry-Paris XIII

Le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, a fait jouer la concurrence pour la remise en jeu du marché d'exploitation de sa plus importante unité d'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers.

Au terme d'une procédure d'appel d'offres lancée le 21 octobre 2009, la Commission d'appel d'offres du SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, a choisi à l'unanimité le 7 juillet 2010, de confier l'exploitation de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII pour 3 ans en tranche ferme (plus 3 ans en tranches conditionnelles) à la société Novergie (filiale de Suez).

L'actuel marché public d'exploitation de l'UIOM d'Ivry-Paris XIII, en vigueur depuis 1984, arrivant à son terme le 31 janvier 2011, le SYCTOM a lancé un appel d'offres ouvert.

L'analyse des offres s'est faite pour moitié sur la base des critères de valeur technique (50%) et pour moitié sur la base des prix (50%). Parmi les critères regardés attentivement par le SYCTOM figuraient la politique sociale, la qualité environnementale, et le meilleur prix de la prestation.

Il s'est avéré au terme de l'analyse que l'offre de la société Novergie présente le meilleur rapport qualité-prix.

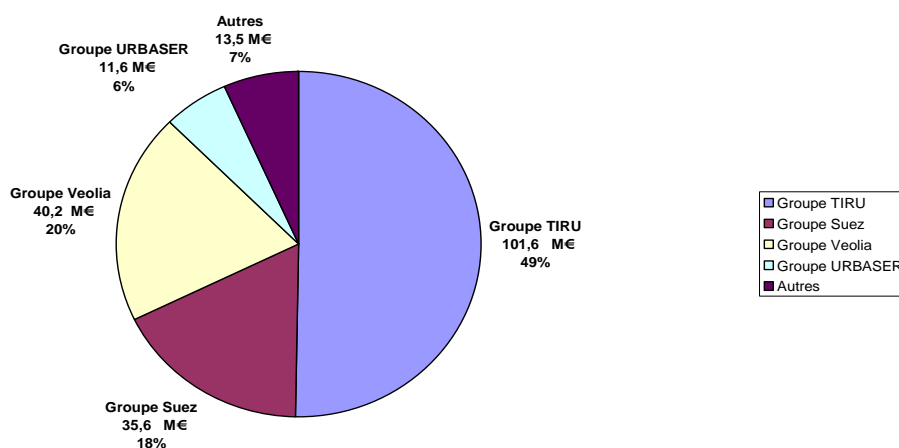
Cette offre est la meilleure sur le plan social : elle prévoit notamment la reprise de l'intégralité du personnel actuel de l'usine d'Ivry-Paris XIII (soit 145 personnes) en assurant le maintien des statuts et des avantages sociaux et la priorité donnée aux emplois stables. Sur le critère du prix, la proposition financière de l'entreprise retenue, inférieure aux offres des autres candidats, se situe sensiblement en-dessous de l'estimation du SYCTOM, et diminue les coûts de 12M€/an (ce qui équivaut à 2€/habitant sur le territoire du SYCTOM).

L'attribution du marché à Novergie témoigne d'une réelle volonté du SYCTOM de mettre les opérateurs en concurrence afin de garantir la maîtrise publique du service de traitement des déchets ménagers.

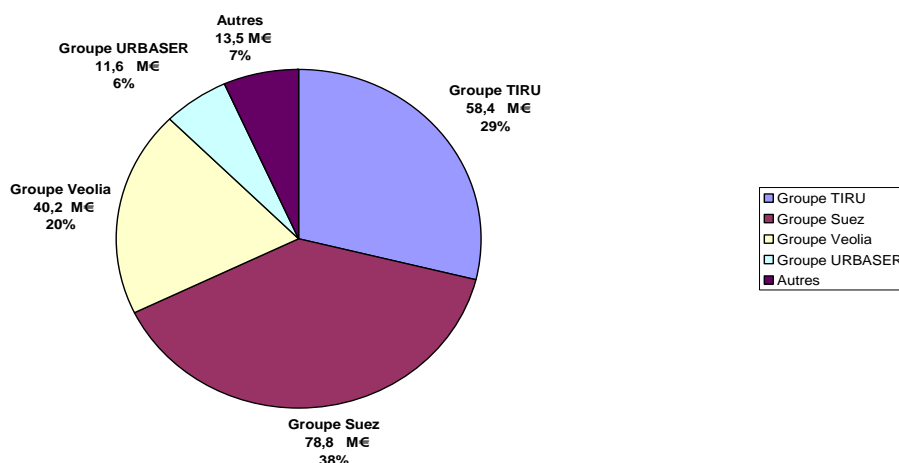
Elle opère de fait un rééquilibrage des parts respectives des prestataires pour le traitement des déchets ménagers sur le territoire métropolitain (cf. ci-dessous la comparaison avant / après l'attribution de ce marché public, de la répartition des dépenses d'exploitation du SYCTOM entre les différents groupes d'industriels).

Enfin, le SYCTOM lancera d'ici 2014 une nouvelle procédure d'appel d'offres dans le cadre de la transformation du centre multifilière en centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII (pour le marché de conception, réalisation et exploitation du futur centre), de manière à s'assurer l'obtention des meilleures offres et projets, et garantir le jeu de la concurrence entre prestataires.

Dépenses d'exploitation TTC pour 2009 (configuration actuelle)



Dépenses TTC anticipé pour 2009 (configuration modifiée)



Le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, traite et valorise chaque année près de 2,4 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,5 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur 5 départements franciliens. Cela représente 10% du traitement des déchets ménagers en France.

Contact presse : Véronique Menseau, Directrice Communication du SYCTOM – Tél. 01 40 13 17 86
– Courriel : menseau@syctom-paris.fr